



BILATÉRALES SUR MISE EN ŒUVRE DE LA LOI DU 04 AOUT 2014

LA CGT FORCE DE PROPOSITIONS

La Direction SNCF

continue d'organiser des rendez-vous en bilatérale sur la mise en œuvre de la loi portant réforme du ferroviaire.

Parmi les sujets évoqués :

la gestion des activités sociales et culturelles ;
la période transitoire et la représentativité ;
les IRP à venir.

GESTION DES ACTIVITÉS SOCIALES ET CULTURELLES

La CGT propose :

- le maintien d'activités sociales et culturelles de proximité, respectueuses du vote des cheminots ;
- la mutualisation de moyens au niveau national permettrait au CCE d'offrir aux cheminots de la culture et des centres de vacances Jeunesse et Famille accessibles à tous et de très grande qualité ;
- la dédicace de moyens supplémentaires et spécifiques mutualisés nationalement pour l'organisation de la restauration sur les territoires.

Nous devons répondre à plusieurs enjeux :

- ne pas livrer les dotations dédiées à des multinationales du tourisme et du commerce ;
- garantir la pérennité de l'emploi pour les salariés du CCE et des CE ;
- maintenir et développer le patrimoine social et culturel des cheminots.

PÉRIODE TRANSITOIRE ET REPRÉSENTATIVITÉ

La CGT n'acceptera pas que l'expression démocratique des cheminots soit bafouée. La période transitoire précédant les élections CE/DP permet de garder les Instances Représentatives du Personnel en l'état actuel, que ce soient les CE, les DP et les CHSCT, ces instances peuvent être maintenues en l'état. La Direction, avec la collaboration de certaines OS, voudrait placer les 50 000 agents de l'Équipement et du Transport Mouvement de la DCF et des EIC sous la coupe des représentants élus par 1 400 agents de RFF. Ce serait un déni de démocratie intolérable, fait dans le seul but de favoriser les alliés de circonstance qui ont soutenu la réforme du système ferroviaire.

LES IRP DU FUTUR GROUPE PUBLIC FERROVIAIRE

La CGT défend deux idées essentielles :

1. Il est essentiel de décliner dans les territoires les 3 EPIC pour garantir une réelle intégration industrielle et sociale.
2. Des IRP efficaces ne peuvent exister que sur des périmètres de dimension humaine.

Pour cela, la CGT propose :

1. Que soient constitués partout des Comités d'Établissement Territoriaux du Groupe Public Ferroviaire.
Ces CE traitent de l'ensemble des questions économiques ainsi que les activités sociales et culturelles des cheminots des 3 EPIC sur un territoire identique et cohérent (bassins économiques et d'emplois).
Si des questions économiques doivent être étudiées séparément, des commissions consultatives territoriales doivent être créées (comme les commissions nationales inscrites dans la Loi).

Les trois directions d'EPIC auraient un CE de direction regroupant les questions sociales et culturelles ainsi que les dossiers économiques communs.

2. Les CHSCT seraient la déclinaison des Comités d'Etablissement Territoriaux du Groupe Public Ferroviaire dans les unités de production. Les DP seraient localisés dans les établissements multi-activités implantés dans les territoires.

La proposition CGT permet ainsi de supprimer les CE du Fret et de Gares et Connexions, qui ont largement fait la preuve de leur inefficacité au regard des périmètres trop grands et de l'absence de dialogue social induit par de telles organisations.

Sur l'ensemble de ces sujets, la Direction SNCF est contrainte de reconnaître le réalisme et la pertinence des propositions CGT. Elle s'enferme dans une posture dogmatique sur l'organisation par activité et son ambition de structurer verticalement les entreprises, pour éloigner les élus et mandatés des lieux de production et des cheminots. C'est contraire à l'esprit des textes fondamentaux des droits des salariés et des lois Auroux, mais conforme aux orientations du MEDEF, qui souhaite réduire la capacité d'intervention des salariés sur les questions économiques, sur l'organisation et les conditions d'exercice du travail.

PAS DE COMPROMISSION, PLUS QU'UNE SIMPLE OPPOSITION, LA CGT PORTE DES PROPOSITIONS CONCRÈTES DANS L'INTÉRÊT DES CHEMINOTS ET DU SERVICE PUBLIC SNCF.



F É D É R A T I O N C G T D E S C H E M I N O T S

Nom :
Prénom :
Adresse :
.....
Fonction :
Grade :
Position de rémunération :
Etablissement :
Tél :
E-mail :



J'ADHÈRE À LA CGT

FÉDÉRATION CGT CHEMINOTS
263, Rue de Paris - Case 546
93 515 MONTREUIL Cedex
Tél : 01.55.82.84.40
orga@cheminotcgt.fr
www.cheminotcgt.fr

**Ne dites plus :
« Que fait la CGT ? »
FAITES-LA !**

Nom du secteur:.....Tél :.....
Syndicat :.....Tél :.....
Nom du contact :
Nom du syndiqué :

